Damier de la Succise

Decticelle des Alpages

Agrion orangé

Des espèces en voie de disparition…

Aujourd’hui, nous savons que les activités humaines provoquent la disparition d’espèces animales et végétales et de leurs habitats.

Parmi les espèces éteintes en Ile-de-France et connues à ce jour, on peut citer :

1. Le Damier de la Succise *(Euphydryas aurinia)*, espèce régionalement éteinte depuis 1975 ;
2. Decticelle des Alpages *(Metrioptera saussuriana)* ;
3. Agrion orangé *(Platycmenis aucutipennis)* ;

Les principales causes de la disparition de la biodiversité…

- L’exploitation massive et non raisonnée des ressources naturelles de la planète ;
- Les pollutions ;
- Le changement climatique ;
- La déforestation ;
- L’urbanisation ;
- Les constructions d’infrastructures ;
- Le braconnage ;
- L’utilisation pour la médecine traditionnelle chinoise

Des espèces protégées…

Une **espèce protégée** est une espèce (végétale, animale, fongique...) qui bénéficie d'un statut de protection légale pour des raisons d'intérêt scientifique ou de nécessité de préservation du patrimoine biologique. Il s'agit généralement d'espèce menacée dont le braconnage, le transport, les manipulations, et parfois l'approche ou la photographie sont au moins temporairement interdits (sauf autorisation dérogatoire spéciale) par divers organismes, sur tout ou partie de l'aire de répartition de l'espèce.

Par exemple en France, les modalités de protection des amphibiens (crapauds et grenouilles) sont encadrées par l'Arrêté du 8 Janvier 2021. Ce texte stipule que l'ensemble des amphibiens présents sur le territoire français bénéficient d'un statut de protection à l'exception de 2 espèces pêchables : la Grenouille verte et la Grenouille rousse.

Hormis ces 2 espèces, il est interdit de les capturer sous peine d'une amende de 150 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Crapaud Sonneur à ventre jaune

Vernaculaire *(Bombina variegata)*

L'écureuil roux *(Sciurus vulgaris)* est strictement protégé depuis 1976 ; il est ainsi interdit de capturer des individus de cette espèce, de les blesser, de les détenir en captivité, de les tuer, de les neutraliser, de les commercialiser et de les transporter (même morts).

ecureuil.png

Les hirondelles sont des oiseaux protégés par l'Arrêté ministériel du 29 octobre 2009, qui interdit de détruire les individus, les nids, les œufs, les poussins ou de perturber intentionnellement les animaux.

hirondelles.png

Parmi le monde végétal, des espèces protégées existent en France comme l'Anémone des jardins *(Anemone hortensis)*, Drosera à feuilles rondes *(Drosera rotundifolia),* Euphorbe Esule *(Euphorbia esula),* etc…

Anémone des jardins

Drosera à feuilles rondes

Euphorbe Esule

fleurs.png

Quelques chiffres-clés sur la disparition de la biodiversité…

Selon les estimations des spécialistes de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), plus de 1 million d'espèces animales et végétales sont en danger d'extinction sur 8 millions.

Selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

- 14% des mammifères ;
- 24% des reptiles ;
- 23% des amphibiens (crapauds, grenouilles) ;
- 32% des oiseaux.

URL de la source (modifié le 16/07/2025 - 09:56): https://www.pontault-combault.fr/biodiversite